	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Commune de Longjumeau
SIRET/SIREN
219 103 454
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
6 bis rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau ; 01 64 54 59 20
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
GELLOT Sandrine, Maire de Longjumeau
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
DESBRUNS Valérie, Directrice de l'Urbanisme et du Commerce à la ville de Longjumeau
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
6 bis rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau ; 01 64 54 59 21 ; <a href="mailto:vdesbruns@longjumeau.fr">vdesbruns@longjumeau.fr</a> / <a href="mailto:urbanisme@longjumeau.fr">urbanisme@longjumeau.fr</a>

<b>2. Identification du PLU</b>	
<b>2.1</b>	Type de document concerné (PLU, PLU(i))
	PLU
<b>2.2</b>	Intitulé du document
	Plan Local d'Urbanisme de Longjumeau
<b>2.3</b>	Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
	9 décembre 2013 ; <a href="https://www.longjumeau.fr/urbanisme-logement/urbanisme/">https://www.longjumeau.fr/urbanisme-logement/urbanisme/</a>
<b>2.4</b>	Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
	Commune de Longjumeau (CP 91160)
<b>2.5</b>	Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
	Zone UC

<b>3. Contexte de la planification</b>	
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du document et date d'approbation :	
SDRIF approuvé le 27 décembre 2013	
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?	
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Seine-Normandie), PCAET de l'agglomération Paris-Saclay, PLHi de l'agglomération Paris-Saclay, Schéma des transports de l'agglomération Paris-Saclay, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Seine-Normandie), Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux d'Orge-Yvette, Plan de Gestion des Risques Inondation, Plan d'exposition au bruit	

<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>	
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration	
<input type="checkbox"/> Oui	

<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

<b>4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine</b>
<b>4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique</b>
Modification pour la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de renouvellement urbain.
<b>4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU</b>
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
En 2019, date du dernier recensement légal de la population effectué par l'INSEE, la commune de Longjumeau comptait 21 412 habitants.

<b>4.2.2 Caractéristiques spatiales</b>				
Superficie totale (en hectares)	490			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire



zones U	348	71%	348	71%
zones 1 AU	9,5	2%	9,5	2%
zones 2 AU	0	0%	0	0%
zones A	76	16%	76	16%
zones N	55	11%	55	11%
Total	488,5	100%	488,5	100%

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD ne fixe pas d'objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La procédure de modification du PLU ne vient pas modifier la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de la commune.

Le projet de modification concerne un quartier en renouvellement urbain, au sein du tissu urbain constitué.

### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Modification du PLU pour la mise en œuvre d'un projet NPNRU.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Situé sur le plateau, le projet impliquant la modification du PLU concerne le quartier Rocade / Bel Air sur près de 12 ha. Développé dans les années 60, notamment dans le cadre de la ZUP, le quartier est majoritairement composé d'habitats collectifs hauts dont les ensembles sont principalement composés d'immeubles type « barres » lovées au cœur de la rue du Dr Cathelin, voie rocade qui en assure la desserte depuis la rue F. Mitterrand et permet de relier le centre-ville. En juin 2015, l'opération de renouvellement urbain du quartier, envisagé par la ville, a été reconnu d'intérêt régional par l'ANRU. En 2019, la Communauté Paris-Saclay a pris la décision de s'engager dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et a inscrit le projet NPNRU dans le périmètre de cette opération.

Afin d'accompagner la réalisation de ce projet, le PLU doit être modifié. Dans ce sens, ont été modifiés le règlement écrit et le zonage de la zone UC, avec la création du sous-secteur UCc, et a été créé une Opération d'Aménagement et de Programmation.

L'ensemble de ces documents sont joints à la présente demande.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

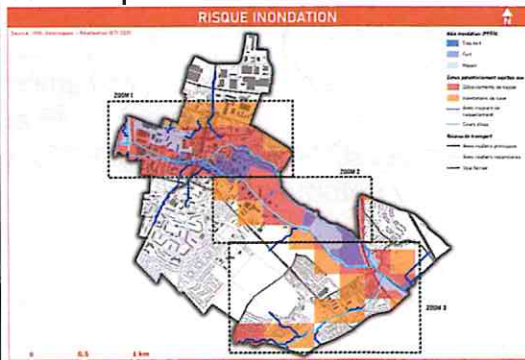
Oui

Non

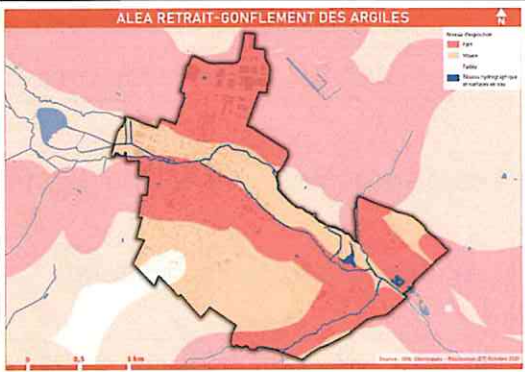
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
La modification du PLU concerne le quartier Rocade/Bel Air sur une superficie de près de 12 ha.

4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

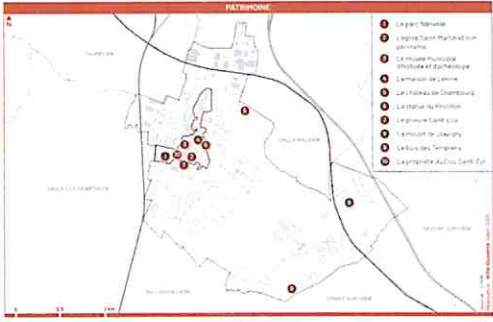

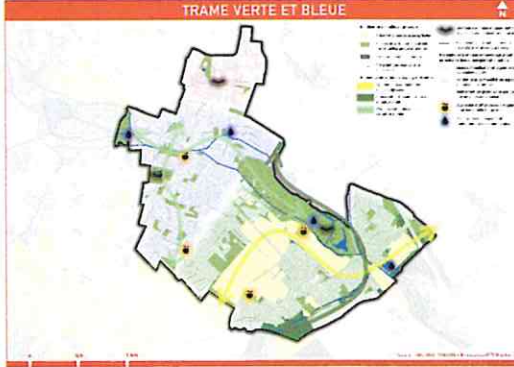
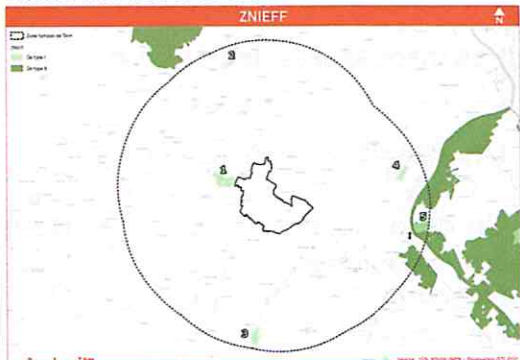
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

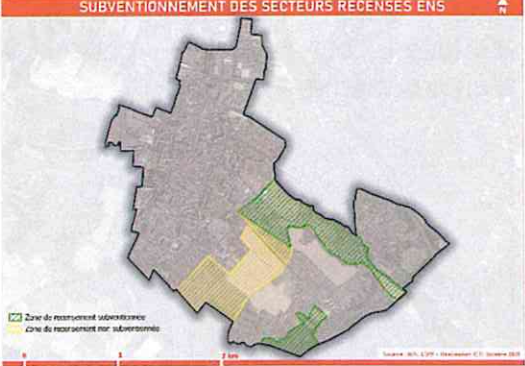
<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Longjumeau est principalement soumise à deux risques naturels : le risque inondation et le risque mouvement de terrain.</p>  <p>La carte intitulée 'RISQUE INONDATION' illustre les zones à risque dans la commune de Longjumeau. Elle est divisée en trois zones distinctes : la zone 20001 (rouge), la zone 20002 (orange) et la zone 20003 (bleu). Une légende à droite détaille les symboles utilisés : 'Risque inondation' (rouge/orange/bleu), 'Risque mouvement de terrain' (noir/bleu), 'Risque incendie' (jaune), 'Risque explosion' (vert), 'Risque sécheresse' (gris), 'Risque pollution' (bleu clair), 'Risque bruit' (bleu foncé), 'Risque nuisances' (bleu très foncé), 'Risque nuisances sonores' (bleu très foncé), 'Risque nuisances olfactives' (bleu très foncé), 'Risque nuisances visuelles' (bleu très foncé), 'Risque nuisances thermiques' (bleu très foncé). Une échelle de 0 à 1 km est indiquée en bas à gauche.</p>



			
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Longjumeau comporte plusieurs sites industriels susceptibles de représenter un risque pour l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</li> <li>- Les industries polluantes</li> <li>- Les anciens sites industriels (BASOL/BASIAS)</li> </ul>
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Longjumeau possède deux sites classés qui sont inscrits à l'inventaire des Monuments historiques : le pont des Templiers (XIIIe siècle), et l'église Saint-Martin (XIIIe siècle).</p> <p>Ces éléments patrimoniaux sont principalement situés en centre-ville et à l'Est du territoire.</p>



		
<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Sur la commune de Longjumeau il existe des zones humides avérées et des zones humides probables directement en lien avec le réseau hydrographique.</p> 
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Une trame verte, bleue et nocturne à l'échelle de la commune.</p> 
<p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Sur la commune de Longjumeau il est possible d'identifier une ZNIEFF de type I : le bassin de retenue de Saulx, ainsi que des espaces naturels sensibles.</p> 

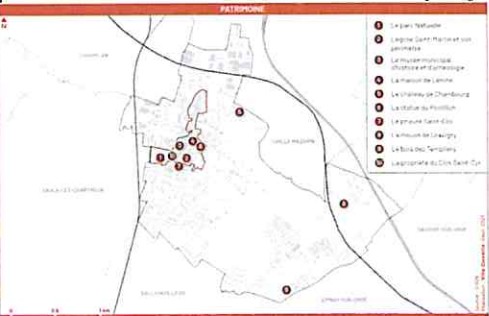
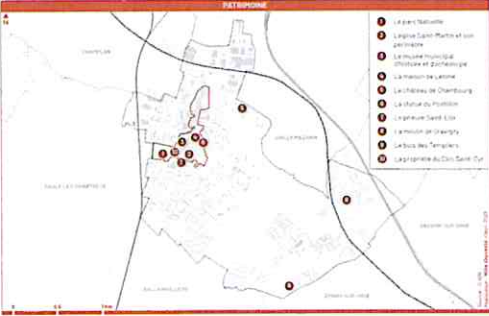
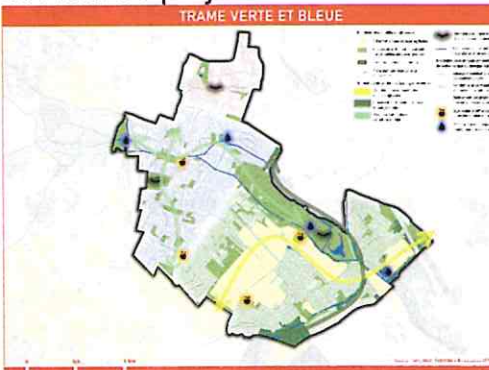
<p>Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur le territoire, des espaces ont été identifiés comme d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bois des Templiers en tant qu'espace boisé ;</li> <li>- Le plateau agricole de Brie et une partie du coteau des Poulettes en tant que zone agricole ;</li> <li>- La prairie de Balizy en tant que zone humide</li> </ul> 
<p>Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Autre protection</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p><b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b></p>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
<p>Les dispositions de la loi montagne</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Les dispositions de la loi littoral</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

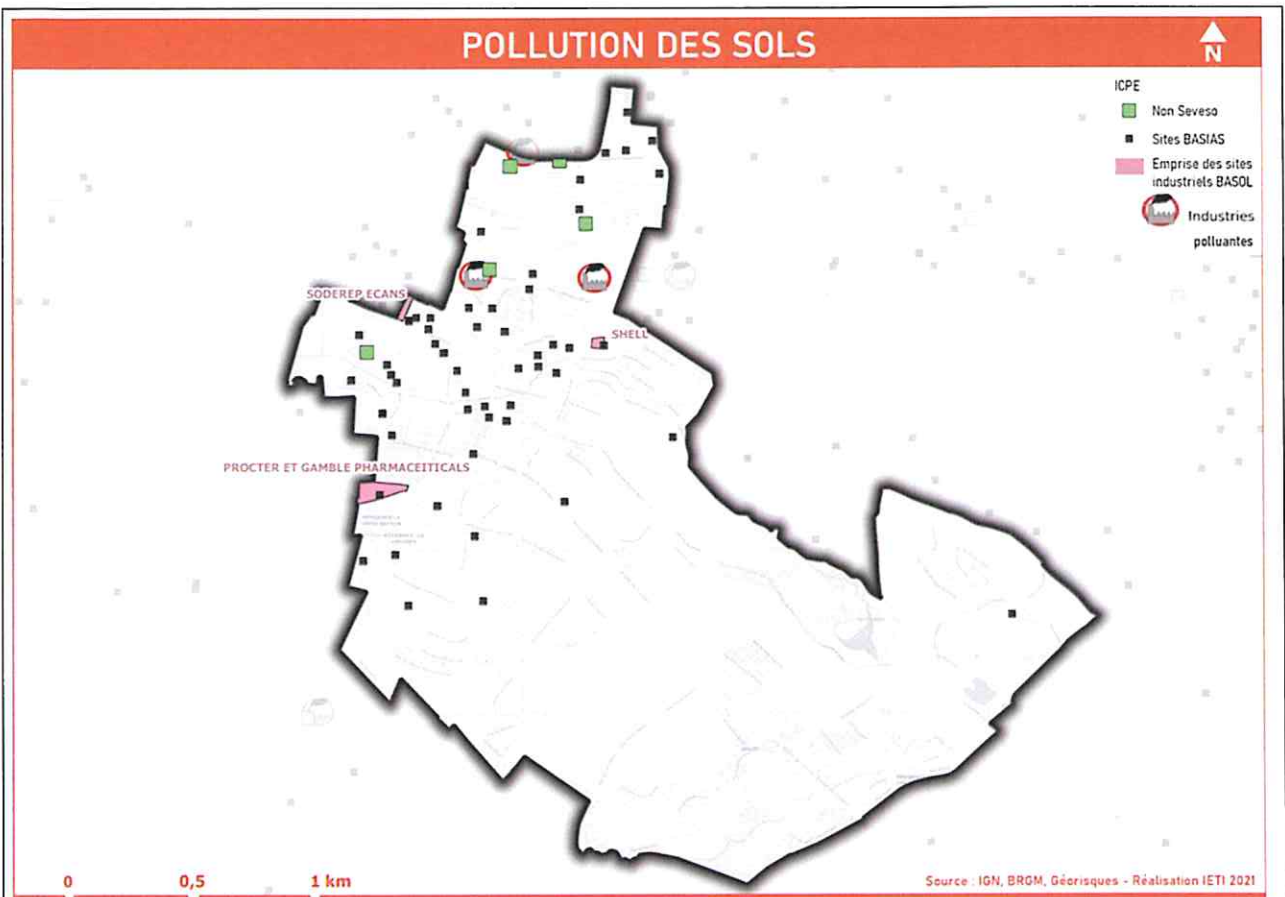
**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 13 km (Massif de Rambouillet et zones humides proches)
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éléments patrimoniaux sont principalement situés en centre-ville

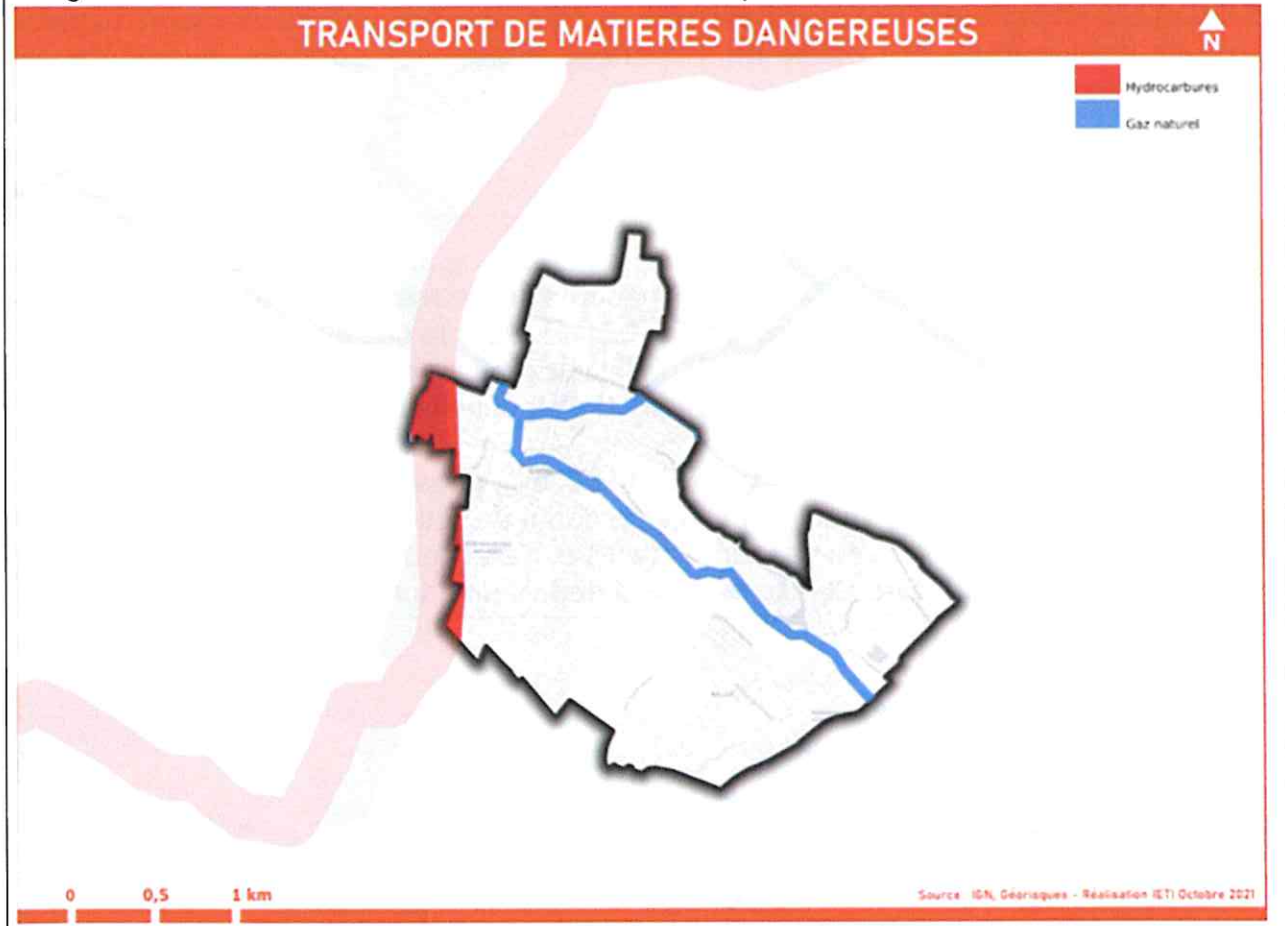


articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			<p>et à l'Est du territoire. Ils ne se situent pas à l'intérieur du secteur de projet.</p> 
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les éléments patrimoniaux sont principalement situés en centre-ville et à l'Est du territoire. Ils ne se situent pas à l'intérieur du secteur de projet.</p> 
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur de projet n'est pas concerné par des zones humides ou de captage d'eau potable.</p>
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La perméabilité des espaces végétalisés doit être maintenue sur le secteur de projet.</p> 
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur n'est pas concerné par des zones agricoles protégées ou forestières</p>
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
D'un espace concerné par :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, précisez :			
Deux anciens sites industriels BASIAS en inactivité se trouvent sur le secteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant le site situé à l'est (IDF9102111), dans le secteur Bel Air, il s'agissait, selon Georisque.gouv, d'un site de dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) et de production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné. Ce site est inactif depuis une durée indéterminée.</li> <li>Concernant le site situé à l'ouest (IDF9102151), dans le secteur La Rocade, il s'agissait, selon Georisques.gouv, d'un site de dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) et de production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné par la société HLM le nouveau Foyer, propriétaire. Ce site est inactif depuis une durée indéterminée.</li> </ul>			



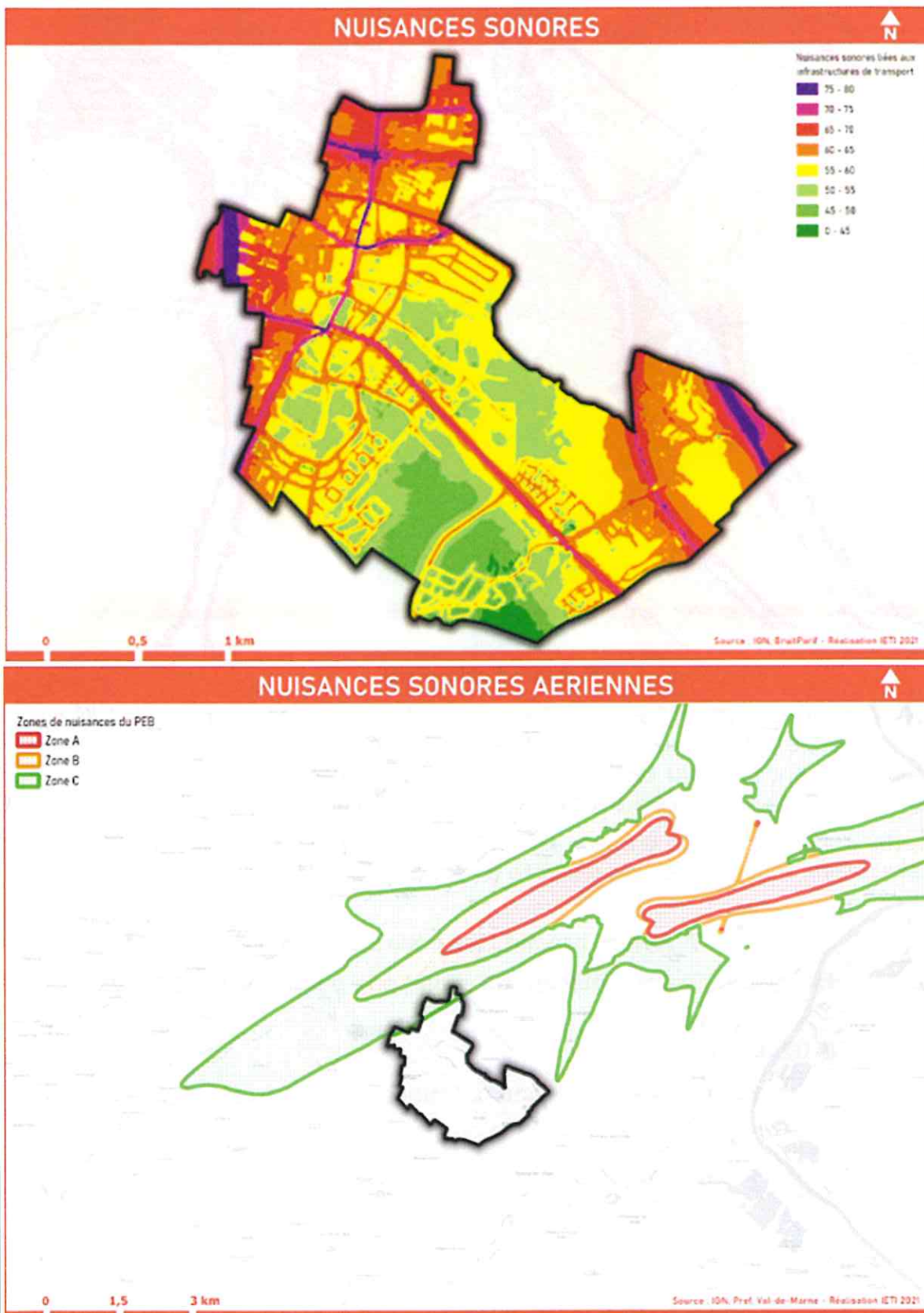
Le secteur est également légèrement concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident du fait de sa proximité avec la Route Nationale 20.



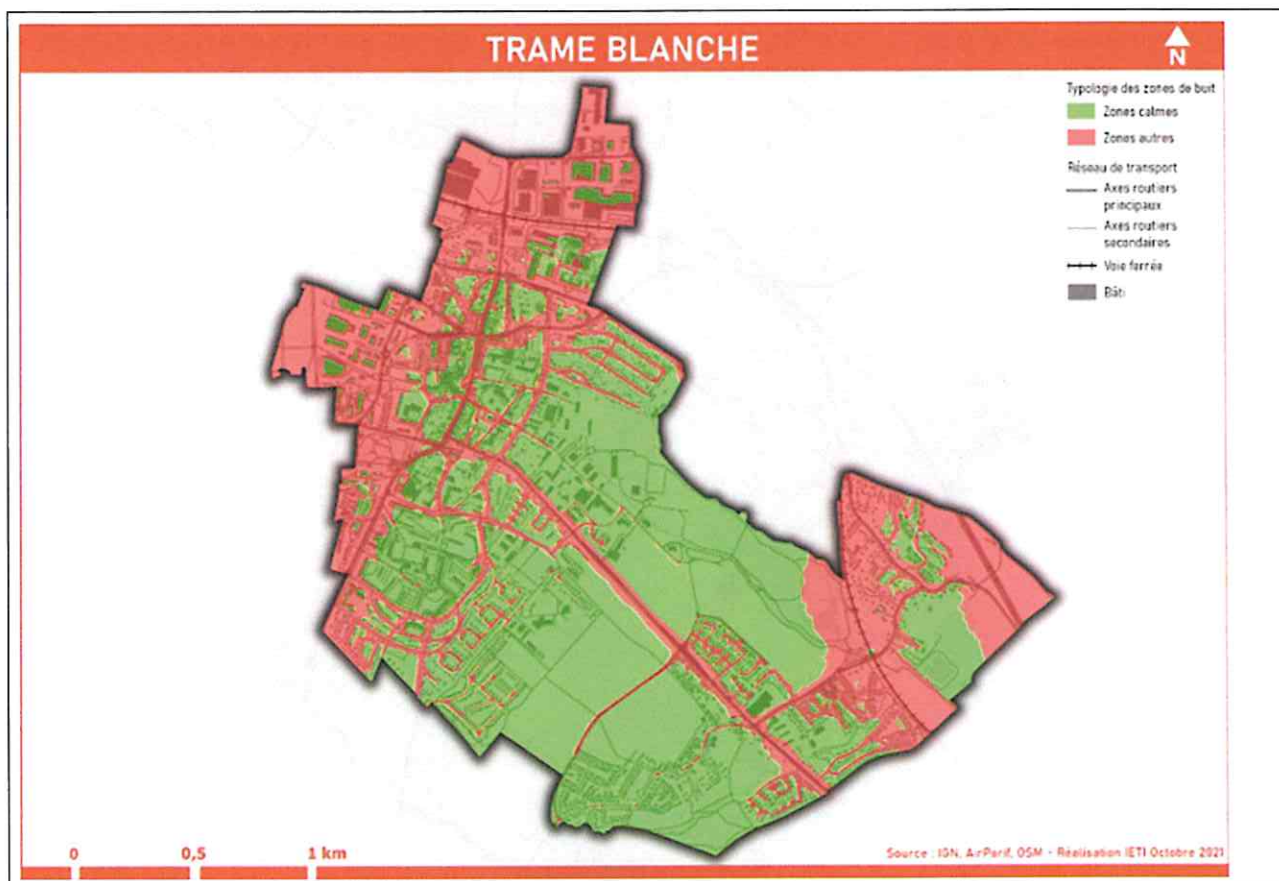


## Annexe II

Malgré la proximité de la Route Nationale 20, le secteur de projet n'est que peu impacté par les nuisances sonores routières. Il n'est pas concerné par les nuisances sonores aériennes provoquées par l'aéroport d'Orly.



La trame blanche qui cartographie les nuisances sonores identifie le secteur comme une zone calme.



**6. Auto-évaluation**

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

**7. Autres procédures consultatives**

**7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées**

Transmission le 02/03/2023

**7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)**

Néant.

**7.3 Procédure de participation du public envisagée**

- enquête publique  
 Oui  
 Non

- participation du public par voie électronique  
 Oui  
 Non



- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

ANNEXE 5 – CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA ROCADE/BEL-AIR A LONGJUMEAU COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus  
(personne publique responsable)

Fait à	Longjumeau	le,	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. 17 MAR. 2023
Nom	XAVIER	Prénom	Bernard
Qualité	5è Maire adjoint à l'aménagement durable, la transition écologique et l'urbanisme		
Signature			



